

Étaient présents : les Conseillers en exercice à l'exception de Ronan LANSONNEUR qui a donné pouvoir à Brigitte JAMET.

Yvonne LE BRIS est élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

DEMANDEURS	Propositions 2018
ASSOCIATION SPORTIVE de l'ECOLE de KERARGROAS	2 583 € (21 € X 123 enfants inscrits au 01/09/2017)
OGECE SAINTE MARIE	1 554 € (21 € x 74 enfants inscrits au 01/09/2017)
FCL	2 903 €
CLUB DE TENNIS PHARE OUEST	611 €
SI ON BOUGEAIT EN IROISE	700 €
YOGA	200 €
ROCH'AN POULOUT	400 €
ROUE LIBRE	350 €
LAMBAOL	250 €
TUD YAOUANK AR MOR	300 €
SOURIRE D'AUTOMNE	630 € (480 + 150 imprimante)
CLUB FEMININ	275 €
LES BIDOURICS	300 €
UNC / UNCAFN	150 €
OFFICIERS MARINIERS	150 €
DES PLANCHES ET DES VACHES	200 €
HOT CLUB JAZZ IROISE	800 € (200 + 600 fête de la musique)
LES PETITES FOLIES	2 500 €
PHILINDANSE	100 €
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	500 €
IROISE SURF CLUB	210 €
LES PETITS PIEDS DE CLOE	100 €
LE MELANGE	200 €
ENTENTE LE CORSEN (Athlétisme)	200 €
FORME ET DETENTE	80 €
PROTECTION CIVILE DE BREST	80 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE	80 €
LES RESTOS DU CŒUR	80 €
SECOURS CATHOLIQUE	80 €
SECOURS POPULAIRE	80 €
VIE LIBRE SAINT RENAN	80 €
FEDERATION des MUTILES du TRAVAIL	80 €
BRETAGNE VIVANTE	80 €
EAU et RIVIERE de BRETAGNE	80 €
REVE DE CLOWN	80 €

Vote séparé pour la subvention aux Petites Folies allouée par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Myriam PANOU, Nicolas TOCQUER et Brigitte JAMET).

Pour les autres subventions accord unanime (étant personnellement concernée par l'association « Les Petits pieds de Cloé » Cloé PAQUE ne prend pas part au vote pour l'attribution à son association).

CONVENTION avec le SDEF pour ECLAIRAGE BALISE ENTREE du BOURG

Afin de mettre en valeur la balise mise à l'entrée du bourg il a été demandé au SDEF une prestation de pose de deux luminaires encastrés dans le sol au prix de 4 032.30 €.

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, 3 CONTRE (Cloé PAQUE, Brigitte JAMET et Myriam PANOU) et 1 ABSTENTION (Geneviève LE MOIGN) le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

ECLAIRAGE PUBLIC : convention pour la rénovation EP rue de la Mairie et rue de Porspaul

La rénovation de l'éclairage public présentée au Conseil consistant à remplacer 15 points lumineux rue de la Mairie et 5 rue de Porspaul pour un prix de 42 566.09 € est adoptée à l'unanimité. Ces travaux rentrent dans le cadre du programme d'économie d'énergie.

RESTAURANT SCOLAIRE : choix du prestataire pour le self

Le restaurant scolaire a connu une telle hausse des rationnaires au cours de l'année 2017/2018 qu'une réorganisation du service doit être envisagée. Deux solutions ont été étudiées : soit un retour à une répartition en deux services, soit la mise place d'un self.

Afin de définir son choix la commission a fait une enquête auprès des communes voisines. Plusieurs d'entre elles sont déjà passées en self et s'en déclarent satisfaites. Deux visites ont été réalisées qui ont validé le choix du self.

Sur proposition de la commission enfance jeunesse, et sur avis favorable des personnels de la restauration, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise PICHON au prix de 16 954.27 € HT

Les travaux pourraient être faits courant de l'été pour une mise en service dès la rentrée scolaire.

AMENAGEMENT de l'ILOT de la POSTE : attribution de l'étude et demande de subvention

La Poste occupait un local, propriété de la Commune, au 9 rue de la mairie. Avec la fermeture de l'agence, le local devient vacant. Compte tenu de son emplacement de choix au cœur du bourg nous avons sollicité un devis du Cabinet A3 Paysages de BREST pour une mission d'accompagnement dans une réflexion de densification commerciale au niveau de la place.

Le coût de la prestation comprenant le recueil des données et analyse du site, les divers schémas et l'étude de faisabilité en 3 D est de 13 000 € HT. Cette étude peut faire l'objet d'une aide financière de la CCPI de 20 %.

Par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Cloé PAQUE et Nicolas TOCQUER) le Conseil Municipal attribue la mission à l'agence A3 Paysages de BREST au prix de 13 000 € HT et sollicitera une subvention auprès de la CCPI.

SIGNATURE d'une CONVENTION avec le DEPARTEMENT pour SOUTIEN à la LECTURE PUBLIQUE

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental pour bénéficier de son soutien à la lecture publique sous forme d'aide au fonctionnement, le conseil, l'aide à l'équipement, le prêt de collections, la formation et l'action culturelle.

La durée de la convention est fixée à 6 ans avec un bilan à effectuer à mi-parcours.

REGULARISATION CESSION FONCIERE RUE du CREAC'H

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de procéder à la régularisation d'une ancienne cession de terrain consentie par des riverains de la rue du Créac'h sur les parcelles cadastrées AK 122, 297 et 520 dans le cadre d'un alignement. Les surfaces à régulariser seront déterminées après établissement d'un document d'arpentage.

ACQUISITION PROPRIETES CENTRE BOURG - LARSONNEUR & ARZUR

La Commune a été sollicitée par Monsieur Florian LARSONNEUR en vue de la vente à la Mairie de la parcelle cadastrée AI 816 pour une surface de 130 m². La parcelle supporte une ancienne bâtisse en pierres à démolir.

Sur ces entrefaites Madame Marie ARZUR s'est portée également vendeur de son bien limitrophe de la parcelle de Monsieur LARSONNEUR cadastré AI 1005, 1012, 1013 et 1020 pour une surface totale de 198 m².

La commission finances a jugé opportun d'acheter ces biens pour dans un premier temps se constituer une réserve foncière au cœur du bourg. Après négociation les prix d'achat sont fixés à 7 500 € pour la propriété LARSONNEUR et 10 000 € pour la propriété ARZUR. Ces acquisitions sont entérinées à l'unanimité.

ASSURANCE PREVOYANCE : mandat au CDG 29 pour consultation départementale

Depuis un Décret de 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Finistère.

DETERMINATION du NOMBRE d'ADJOINTS

Monsieur Cyril CANDAS, 1^{er} Adjoint au Maire a présenté sa démission de ses fonctions d'Adjoint pour des raisons professionnelles. Cette démission a été acceptée le 18 mai 2018 par le Sous-Préfet de BREST. Monsieur CANDAS reste toutefois membre de l'assemblée en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de ne pas tout remettre en cause à moins de deux ans de la fin du Mandat. Il propose de ramener de 5 à 4 le nombre des Adjointes dont les délégations seraient les suivantes

1 ^{er} Adjoint	Travaux, urbanisme, réseaux, ports et patrimoine
2 ^{ème} Adjoint	Enfance, scolaire, jeunesse
3 ^{ème} Adjoint	Finances, Personnel
4 ^{ème} Adjoint	Affaires sociales et solidarité

A l'unanimité le Conseil Municipal fixe à QUATRE le nombre des Adjointes au Maire.

ELECTION d'un ADJOINT

Le Conseil enregistre la déclaration de candidature de Monsieur François LE BERRE qui est élu 1^{er} Adjoint au Maire chargé des Travaux, urbanisme, réseaux, ports et patrimoine par 18 voix POUR et 1 bulletin blanc.

DETERMINATION des INDEMNITES des ELUS

A l'unanimité le Conseil Municipal fixe comme suit les indemnités des Elus

➤ Maire	42.3 % de l'indice terminal de la FP / mois
➤ 1 ^{er} Adjoint	13,8 % de l'indice terminal de la FP / mois
➤ 2 ^{ème} Adjoint	13 % de l'indice terminal de la FP / mois
➤ 3 ^{ème} Adjoint	13 % de l'indice terminal de la FP / mois
➤ 4 ^{ème} Adjoint	13 % de l'indice terminal de la FP / mois
➤ Conseiller délégué animation & associations	11 % de l'indice terminal de la FP / mois
➤ Conseillers Municipaux	2.59 % de l'indice terminal de la FP / an

DELEGATION au MAIRE pour DEFENDRE les INTERETS de la COMMUNE au TRIBUNAL ADMINISTRATIF

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans les requêtes n° 1701535-4 et n° 1704326-4 introduites devant le Tribunal Administratif de RENNES.

ACQUISITION d'une STRUCTURE de JEUX pour l'AIRE de PORSPAUL

Un nouveau jeu sera mis en place à l'aire de Porspaul en remplacement de deux structures devenues obsolètes. C'est le modèle proposé par la société SYNCHRONICITY qui est retenu pour un prix de 19 677.60 € HT. La pose aura lieu à l'automne.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- ♦ SCOT du Pays de Brest : L'enquête publique aura lieu du 05 juin au 05 juillet 2018.
- ♦ ZAC : L'étude environnementale est en cours depuis le 16 mai 2018 pour une durée de 3 mois. L'enquête publique pourrait avoir lieu du 15 août au 15 septembre 2018. La création de la ZAC pourrait être décidée au début de l'automne.
- ♦ MEDIATHEQUE : les équipements intérieurs seront livrés entre fin mai et début juin (signalétique, informatique, mobilier, matériel informatique). L'inauguration est fixée au 07 juillet 2018 – 11 H.00.
- ♦ AIRE de CAMPING CAR : Le dispositif de contrôle d'accès sera installé d'ici 3 semaines. Le contrat de l'agent en charge de la collecte des droits de place a été prolongé jusqu'à fin juin.
- ♦ SERVICES TECHNIQUES : Un agent saisonnier a été recruté pour 9 semaines du 18 juin au 17 août 2018.